

---

# FORMATION ET HANDICAP

---

## **RAPPEL JURIDIQUE**

La loi du [2005-102 du 11 février 2005](#) pour «l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées», fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental.

Le Référentiel national Qualité mentionné à l'article L. 6316-3 du Code du travail (Certification QUALIOP1) fixe dans ses critères les modalités d'information et d'accueil des personnes en situation de handicap.

## **LA POLITIQUE D'AFDA**

Pour AFDA, le respect des textes se décline dans le cadre d'une démarche volontaire d'accueil et d'adaptabilité.

Nos formations sont essentiellement réalisées en présentiel, dans les locaux de nos clients mais nous disposons de locaux accessibles à RIOM (Puy-de-Dôme). Selon la nature du handicap, une formation ou certains modules de formation peuvent donc être adaptés à l'apprenant ; le principe d'une co-construction du programme s'impose, en combinant les ressources matérielles des parties prenantes.

Nos formations s'adressent à des professionnels dont l'aptitude physique est généralement soumise à des dispositions réglementaires, mais certains modules sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Cette fois encore, la co-construction de la formation prévaut.

### **Exemple :**

Une personne en situation de handicap peut obtenir le certificat SST si elle est capable de mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST. Dans le cas où la personne ne peut pas mettre en œuvre l'ensemble des compétences pour des raisons d'aptitude (physiques ou mentale), mais si la personne en situation de handicap a participé à l'ensemble de la formation et s'est montrée intéressée et motivée, une attestation de suivi de formation lui sera délivrée.

**Notre référent handicap**

**Doit donc être contacté en amont afin d'organiser et adapter la formation**

Diverses structures peuvent accompagner les personnes en situation de handicap dans le développement de leurs compétences professionnelles :

<p><b>Agefiph</b> Organisation non gouvernementale à Clermont-Ferrand <b>Adresse :</b> 65 Boulevard François Mitterrand, Immeuble Gergovia, 63010 Clermont-Ferrand <b>Téléphone :</b> 0 800 11 10 09</p>	<p>L'Agefiph vous propose des services et des aides financières pour faciliter l'accès des personnes handicapées à la formation et sécuriser leurs parcours</p>
<p><b>Cap emploi Puy-de-Dôme</b> 19, boulevard Berthelot Centre Beaulieu 63 400 Chamalières 04 73 16 18 18 <a href="http://www.capemploi-63.com">www.capemploi-63.com</a> capemploi@capemploi63.fr</p>	 <p><b>HANDICAP ET SANTÉ AU TRAVAIL</b></p> <p>Pour les employeurs privés et publics les salariés et agents les travailleurs indépendants les exploitants agricoles</p>
<p><b>Maison Départementale des Personnes Handicapées (Administration départementale à Clermont-Ferrand)</b> <b>Adresse :</b> Rue 63100, 11 Rue Vaucanson, 63100 Clermont-Ferrand <b>Téléphone :</b> 04 73 74 51 20</p>	 <p><b>VOUS ACCOMPAGNE</b></p> <p>Service public de l'autonomie Puy-de-Dôme mdph.puy-de-dome.fr</p>